

[Texte]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Thursday, February 13, 1992

• 1539

The Chairman: I'd like to bring this meeting to order. I have a letter from the Speaker. Addressed to me, it reads:

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as Chairman of Legislative Committee F on Bill S-2, An Act to implement conventions between Canada and Finland, Canada and the Czech and Slovak Federal Republic and Canada and the United Mexican States for the avoidance of double taxation with respect to income tax and the prevention of fiscal evasion and a convention between Canada and the United Mexican States for the exchange of information with respect to taxes.

It's signed by John Fraser. I'll have to teach him how to put periods in there somewhere.

• 1540

So we have an order of reference, and I would ask the clerk to read this reference as adopted by the House.

The Clerk of the Committee:

That Bill S-2, An Act to implement conventions between Canada and Finland, Canada and the Czech and Slovak Federal Republic and Canada and the United Mexican States for the avoidance of double taxation with respect to income tax and the prevention of fiscal evasion and a convention between Canada and the United Mexican States for the exchange of information with respect to taxes, be now read a second time and referred to Legislative Committee F.

The Chairman: Thank you. The only opening comment I have is that this is the second time I've chaired a legislative committee. The first time took two meetings. I hope we're not about to break a record by taking more than two meetings.

Mrs. Marleau (Sudbury): Legislative Committee F—the "F" is for failure, so we have to watch it.

The Chairman: Oh, is that what it is? Perhaps we can turn that around.

Eric Adams is our research officer. He is from the research branch of the Library of Parliament. From there we must move on to various motions. I need someone to move that the committee print 750 copies of the *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

Mr. Fontaine (Lévis): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Next is a motion on the receiving and printing of evidence: that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present, provided that three members are present, including the chairman or in his absence the person designated to be chairman of the committee, provided that a member of the opposition is present.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le jeudi 13 février 1992

Le président: La séance est ouverte. Permettez-moi de vous lire une lettre que m'adresse le président de la Chambre. Je cite:

En vertu de l'article 113 du Règlement, je confirme votre nomination au poste de président du Comité législatif F sur le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis Mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir les mesures fiscales en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis Mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale.

Cette lettre est signée John Fraser. La ponctuation laisse à désirer.

Nous avons un ordre de renvoi et vais demander au greffier de lire le texte qui a été adopté par la chambre.

Le greffier du Comité:

Il est ordonné que le projet de loi S-2, loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis Mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale, soit lu une deuxième fois et renvoyé au comité législatif F.

Le président: Merci. En guise de remarque liminaire, je dirais que c'est la deuxième fois que je préside un comité législatif et la fois précédente, il nous a fallu deux séances. Il ne faudrait pas rompre avec la tradition et tenir plus de deux séances.

Mme Marleau (Sudbury): Quand on dit comité législatif F, le «F» signifie fautif. Attention.

Le président: Ah bon? Eh bien, nous allons y voir.

Eric Adams est notre attaché de recherche. Il appartient au service de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Nous devons maintenant adopter différentes motions. Quelqu'un peut-il proposer qu'on demande l'impression des *Procès-verbaux et témoignages* en 750 exemplaires comme l'a établi le Bureau de la Régie interne.

M. Fontaine (Lévis): Je propose cette motion.

La motion est adoptée

Le président: Passons maintenant à une motion concernant l'audition et l'impression des témoignages en l'absence d'un quorum: Que le président soit autorisé à tenir des séances, à recevoir des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence d'un quorum pourvu que trois membres, dont le président ou, en son absence, son suppléant soient présents à la condition qu'un député de l'opposition soit présent.